

EXECUTION D'ODELL BARNES ILS ONT TUE UN INNOCENT!

Victime d'une machination policière comme c'est hélas souvent le cas aux Etats-Unis, ce jeune Noir de 31 ans a été accusé du meurtre de sa fiancée.

Texan pauvre, il n'a eu droit lors de son procès de 1991 qu'à un avocat commis d'office, qui n'a pu prouver son innocence.

Or, en 1996, son comité de soutien bordelais a découvert **des faits prouvant son innocence** : tous les témoins à charge étaient sous influence de la police.

La sœur d'un d'entre eux a notamment reconnu qu'un marché avait été passé : simple peine de sursis pour un délit commis en échange d'un témoignage accablant.

La semaine dernière, un témoin a déclaré avoir surpris, quelques heures après le crime, les deux principaux témoins à charge discuter sur la meilleure manière de faire porter la responsabilité à Odell.

Mais tous les recours ont été rejetés, y compris les demandes de grâce.

Jacques Chirac, Lionel Jospin, Jack Lang, Robert Hue, sont intervenus en vain pour demander au gouverneur du Texas de surseoir à l'exécution.

Mais celui-ci, George W. Bush junior, est en pleine **campagne électorale**.

Au coude à coude avec le sénateur Mc Cain, il doit courtiser les partisans de la peine de mort avant le superTuesday, super mardi où le quart des votes pour la primaire se décide.

Que représente la vie d'un Noir face à la perspective d'un bail à la Maison Blanche?

Le candidat à la présidence a déjà signé 122 exécutions depuis qu'il est gouverneur du Texas, dont celle de Betty Lou Beets 2 jours avant...



UNE JUSTICE EXPEDITIVE ET PARTIALE



Emprisonné depuis près de 20 ans, Mumia Abu Jamal est le prisonnier politique le plus célèbre grâce à son livre En direct du couloir de la mort.

Mumia, ex-leader des Black Panthers, journaliste engagé, surnommé la voix des sans voix, est accusé du meurtre d'un policier blanc.

Les manipulations de son procès (refus du choix des avocats, récusation de jurés, dissimulation de preuves, pression sur des témoins, partialité du juge Sabo, connu pour ses positions d'extrême-droite) ont entraîné très vite de nombreuses campagnes de protestation à l'initiative de communistes, religieux, syndicalistes, ...

Amnesty International fait signer en ce moment des pétitions pour qu'il ait enfin droit à un procès équitable.

La justice américaine elle-même a reconnu que ses droits avaient été violés et l'interception anticonstitutionnelle du courrier qu'il échangeait avec son avocat a été condamnée.

Par deux fois, le 17 août 1995 et le 2 décembre 1999, Mumia a failli être exécuté.

C'est la mobilisation internationale qui a permis à chaque fois d'arrêter le bras du bourreau.

Léonard Peltier, un des leaders de l'American Indian Movement, a été condamné deux fois (!) à la prison à vie et est incarcéré depuis près de 25 ans dans la prison fédérale de Leavenworth au Kansas.



Il est mis en cause pour une fusillade qui a entraîné la mort de deux agents du FBI.

Or, ces derniers agissaient dans le cadre du programme COINTELPRO, qui "neutralise" les individus et les organisations par des moyens de diffamation abusive et arbitraire ainsi que des attaques physiques ou des arrestations.

Les cours d'appel qui ont rejeté les demandes de Léonard ont constaté en 1977, 1984, 1985, 1986, 1991, 1995 que :

- le procureur n'a aucune idée sur qui a commis les meurtres
- le procès témoigne de l'inconduite totale de la part du FBI (coercition de témoins, parjure, fabrication de faux témoignages, suppression de pièces à décharge...)
- l'arme attribuée à Léonard ne peut être celle du crime

Léonard a demandé une grâce présidentielle en 1993. Le candidat Bill Clinton avait déclaré en 1992 "Je n'oublierai pas Léonard". Il a oublié de répondre...

SIGNEZ LA PETITION NON A LA PEINE DE MORT AUX U.S.A.!

3.500 personnes dont 80% d'indigents qui n'ont pu se défendre faute de ressources, sont condamnées à mort aux U.S.A..

Des machinations policières et preuves fabriquées ont été recensées, notamment à l'encontre de Mumia Abu Jamal et Odell Barnes.

Le gouverneur républicain de l'Illinois, Georges Ryan, a décidé de suspendre les peines de mort à compter du 31 janvier après que des prisonniers reconnus innocents furent libérés.

Je demande que toutes les exécutions soient annulées immédiatement.



Plus fort
que la haine
la chaîne
humaine



Pour signer la pétition, et toute info complémentaire, écrire à Pierre BOUKHALFA 1, rue Louis BOCH 74000 ANNECY